

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 302 □ février 2018

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0422 S 06095 - Directrice de la publication : Nathalie Perret - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €



Editorial

Prendre de la hauteur.

Les fonctionnaires seraient des nantis...

On était largement habitué au lieu commun « enseignants
toujours en vacances »,

mais depuis quelques jours c'est le refrain sur les cheminots
qui est de mise, porté allègrement par l'orchestration médiatique
à la solde d'un gouvernement qui ne veut que du bien à la SNCF...
en la transformant en société anonyme et en modifiant le statut de ses agents.

Cerise sur le gâteau : dans un élan démocratique, l'exécutif va recourir
à des ordonnances pour mettre en place la refonte du rail français.

Services publics, statuts, précarité, paupérisation des travailleurs :
ce que nous n'aurions pas osé imaginer dans nos plus mauvais rêves sociaux
se met « en marche » sous nos yeux.

Après les atteintes au code du travail, ce gouvernement poursuit
ses contre-réformes sociales en s'attaquant à la fonction publique et
aux services publics, système solidaire qui permet l'accès pour tous
à la santé, à l'éducation, à la culture.

Et si elle ne semble pas touchée par les suppressions d'emplois,
l'Éducation Nationale n'est pas épargnée,
les quelques milliers de postes accordés par le ministre ne suffiront même pas
à mettre en œuvre sa propre réforme de dédoublement de quelques classes...
elle se fera donc au détriment de toutes les autres.

Mais soyons rassurés, notre ministre est dans les starting block pour nous
faire renouer avec la réussite en reprenant « ses recettes d'autrefois » :
dictée quotidienne, lecture orale, manipulations en numération,
les 4 opérations dès le CP, recettes qu'il a imposées sous Darcos et
dont nous évaluons aujourd'hui les résultats !

Les sondages post-élection présidentielle affirmaient que les enseignants
étaient majoritairement des électeurs « en marche »...

Alors prenons de la hauteur, réalisons tout ce que notre modèle social va
perdre avec cette idéologie qui paupérise, fragilise, divise,
et revendiquons, défendons, exigeons une autre société plus solidaire et plus juste :

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 27 février 2018

SOMMAIRE

- | | |
|--|-----|
| □ Editorial | p.1 |
| □ Agir Ensemble : Toutes et tous mobilisés-es le 22 mars | p.2 |
| □ Agir Ensemble : Stage conditions de travail; Action retraités-es ; info syndiqués-es | p.3 |
| □ Agir Ensemble : 8 mars; CRPE 2018; Colloque national | p.4 |
| □ Administratif : Groupe Travail circulaire mouvement 2018; CAPD du 30 janvier | p.5 |
| □ Administratif : Carte scolaire CTSD du 15 février | p.6 |
| □ Agir Ensemble : Infos administratives; CTSD compte rendu suite; Conseil d'école | p.7 |
| □ Agir Ensemble : Bulletin de syndicalisation | p.8 |
- Supplément 4 pages FSU

Conseil Syndical

Lundi 5 mars
à 17h

Espace J. Jaurès à Mende

CDEN

Carte Scolaire
Mardi 13 mars

ACTIONS

8 mars droits des femmes
15 mars Retraités
22 mars Fonction publique



Agir Ensemble

Toutes et tous mobilisés le 22 mars

Pour les missions publiques, l'emploi et le pouvoir d'achat, la FSU, la CGT, Solidaires, FO, La fédération autonome, la CFE-CGC et la CFTC appellent ensemble les fonctionnaires à la mobilisation le 22 mars prochain.



En dépit de la forte mobilisation unitaire du 10 octobre, plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents à l'occasion de cette mobilisation. Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées. De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre. Tout laisse craindre en effet que CAP 22 ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques, ce que confirment les annonces inacceptables faites le 1er février qui, si elles sont appliquées, constitueraient à la fois une menace grave contre le Statut Général et tous les agents-es. Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

IL EST IMPÉRATIF ET URGENT DE CHANGER DE DIRECTION

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous, les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, et Solidaires, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tous les agents-es des trois versants de la Fonction publique à :

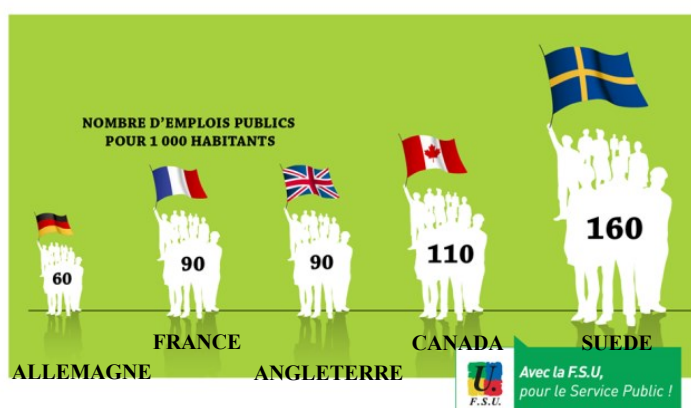
UNE JOURNÉE D'ACTION, DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS LE 22 MARS 2018

Pour :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels-les, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.



Parce que « on ne gagne que les batailles que l'on mène »,
toutes et tous mobilisés le 22 mars



Agir Ensemble

Stage conditions de travail

Malgré des difficultés de remplacement, une quinzaine de collègues se sont retrouvés mardi 6 février pour le stage sur les conditions de travail organisé par le SNUipp-FSU48, animé par Alexis Gigord du SNUipp-FSU34 et membre de la commission nationale du SNUipp-FSU « droit des personnels ».

Ce stage a été l'occasion pour les collègues présents de faire le point sur les droits et les obligations des fonctionnaires. Chacun a pu faire état de situations vécues, de problèmes rencontrés et obtenir des réponses pratiques permettant de faire face à de nombreuses situations parfois complexes que nous avons tous à vivre de plus en plus souvent au sein de l'école ou face aux différents partenaires qui gravitent autour de l'école.

Une étude récente de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) a été présentée qui confirme les propos régulièrement tenus par le SNUipp-FSU 48 pour alerter l'administration sur le mal être de la profession et la dégradation des conditions de travail. Cette étude démontre que les enseignants du premier degré sont les fonctionnaires pour lesquels les conditions de travail sont les plus

dégradées et ceux qui sont le plus exposés aux risques psycho-sociaux.

Météo oblige, nous avons aussi évoqué ce que nous redoutons tous en cette période hivernale... devoir rejoindre son école par temps de neige ou d'intempéries. Notre statut de fonctionnaire d'état nous impose quoi qu'il arrive (et pour éviter un retrait de salaire d'1/30ème) de rejoindre l'administration la plus proche (école ou administration publique) et de nous mettre à disposition pour organiser l'accueil et éventuellement les secours.

Il ne faut en aucun cas se mettre en danger sur les routes au risque d'empêcher les secours et les engins de déneigement de faire leur travail !



Attention

Mise à jour des fichiers des syndiqués

A partir du mois de mars, seuls les collègues à jour de leur cotisation pour l'année 2017-2018 recevront la presse départementale, nationale et les courriels

« lettre du SNU » du SNUipp-FSU48 à leur domicile.

Les non syndiqués recevront nos informations dans les écoles.

Pour continuer à être informés directement, et rester acteur de la vie syndicale, pour renforcer le poids et l'efficacité du SNUipp, pour ne pas rester seul, ... ne tardez pas davantage : (RE) syndiquez-vous !

Pour info : 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu. Désormais, les adhérents non imposés bénéficient aussi d'une « réduction fiscale » sous forme de crédit d'impôt.

NON à la baisse des pensions : retraité-e-s : ni privilégié-e-s ni assisté-e-s

Au 1er janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7 point provoquant une baisse des pensions de plusieurs centaines d'euros par an.

Les retraités n'ont jamais connu une ponction d'une telle ampleur.

❑ Selon le gouvernement il s'agit d'un « effort pour les jeunes générations ». Les retraités n'ont pas attendus le Président Macron pour faire preuve de solidarité !

❑ Et les jeunes voient surtout se multiplier les licenciements favorisés par la réforme du code du travail.

❑ Cette nouvelle baisse des pensions s'ajoute à une liste déjà longue de prélèvements et au blocage des pensions depuis 4 ans. A cela s'ajouteront aussi le gel de la pension de 2018 et le blocage des pensions complémentaires pour très longtemps.

❑ Enfin le 1er janvier arrivent les multiples augmentations : mutuelles santé, gaz, forfait hospitalier, taxes sur le carburant, péages...comme pour l'ensemble de la population.

Pendant ce temps :

⇒ Suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers

+

plafonnement de la taxation des dividendes

=

4,5 milliards d'euros de cadeaux aux plus fortunés.

⇒ 39 milliardaires en dollars ont vu leur fortune grimper de 21 % en 2017 et depuis 20 ans les 10 plus grandes fortunes françaises ont augmenté de 950%, bien loin des 35 % d'inflation dans la même période.

La pension du retraité n'est pas une « variable d'ajustement », c'est un droit acquis par le travail !

RASSEMBLEMENT Jeudi 15 mars À 10h30
Place du Foirail à Mende

À l'appel des 9 organisations à l'initiative des manifestations du 28 septembre dont la FSU

RETRAITÉS
ON A TOUTES LES
RAISONS
DE
SE MOBILISER

Agir Ensemble



8 mars : journée internationale pour les droits des femmes

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective.

Pour la FSU, la cause des femmes n'est ni secondaire, ni une opération de communication. Elle exige une volonté politique,

des moyens humains comme financiers mais aussi des sanctions contre tous ceux qui ne respectent pas l'égalité professionnelle.

L'égalité entre les femmes et les hommes est incontournable : elle participe du progrès social.

La FSU condamne la précarité, la pauvreté et le chômage dont les femmes sont les principales victimes, durant leur vie active comme à la retraite. Elle demande au gouvernement de faire appliquer les lois en matière d'égalité professionnelle et d'y dédier les moyens nécessaires. Les femmes représentent 62 % des agent-es.ont de la Fonction publique. La FSU dénonce les mesures comme le gel de la valeur du point d'indice ou le décalage du calendrier PPCR qui, au-delà de l'injustice qu'elles représentent pour l'ensemble des fonctionnaires, sont particulièrement préjudiciables aux femmes.

[...]

La FSU exige un plan d'ampleur et des moyens humains et financiers fléchés pour lutter contre toutes les formes de violence.

Il est aussi urgent de mettre en place des dispositifs de prévention. La lutte contre les stéréotypes de genre toujours persistants dans les médias, à l'école, dans la vie publique et privée doit être un objectif prioritaire. Des modules de formations initiale et continue doivent être initiés pour l'ensemble des personnels.

Pour la FSU, la garantie de services publics pour toutes et tous sur l'ensemble des territoires, de la petite enfance à la perte d'autonomie est aussi un moyen pour accéder à l'émancipation des femmes et à l'égalité.

[...]

La FSU appelle à participer à toutes les actions et mobilisations (rassemblement, débrayage, manifestations, grève...) qui auront lieu dans les régions.

Extrait du communiqué de la FSU du 22 février 2018

Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 22 janvier 2018, le nombre total de postes offerts aux concours de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2018, est fixé à 11 840, contre 13001 en 2017...

Pour l'académie de Montpellier, ce sera 270 postes, soit une diminution de 51%,

répartis comme suit :

☐ **CONCOURS EXTERNE :**
210 postes

☐ **CONCOURS EXTERNE SPECIAL :**
10 postes

☐ **3ème CONCOURS :**
35 postes

☐ **SECOND CONCOURS INTERNE :**
15 postes

A ce jour, les répartitions départementales ne sont pas encore connues.



Colloque national organisé par le SNUipp-FSU

Bourse du travail de Paris les 3 et 4 avril

ENSEIGNER : EXÉCUTER OU CONCEVOIR ?

Quelles pratiques et quels savoirs pour démocratiser l'école ?



Chaque parution de résultats des différentes enquêtes internationales (PISA, PIRLS, TIMMS) vient rappeler à quel point notre système éducatif est inégalitaire. Le poids de l'origine sociale d'un élève sur ses performances scolaires est bien plus marqué en France que dans les autres pays de l'OCDE et l'écart entre les plus forts et les plus faibles ne cesse de se creuser. Cette inégalité face à l'éducation est la première des injustices contre lesquelles il ne faut cesser de lutter.

C'est bien sûr affaire de moyens : l'école française reste largement sous-investie si on la compare aux autres pays de l'OCDE. Mais c'est aussi affaire de choix de politique éducative.

Depuis sa prise de fonction, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale a multiplié les annonces et les mesures qui mettent en avant l'individualisation des parcours et des apprentissages, le resserrement sur les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) avec une mise sous tutelle

pédagogique des enseignants. En voulant imposer des « bonnes pratiques », en annonçant des recettes magiques », il prétend vouloir réduire les inégalités. Or, ces orientations, déjà mises en œuvre avec les programmes de 2008, n'ont pas fait leur preuve et ont au contraire conduit à une exacerbation de ces inégalités.

Alors quels savoirs enseigner pour démocratiser la réussite de toutes et tous ? Quelles pratiques pour que ces savoirs soient acquis par tous les élèves ? Comment garantir une professionnalité enseignante à même de porter ce projet ?

La reconnaissance de l'expertise professionnelle et la capacité à effectuer des choix pédagogiques, nourrie d'une formation initiale et continue conséquente faisant appel à l'ensemble des résultats des travaux de la recherche, sont en effet les leviers indispensables pour une école ambitieuse.

C'est pour traiter de ces questions que le SNUipp-FSU organise un colloque les 3 et 4 avril prochain, où échangeront chercheurs, mouvements pédagogiques, enseignantes et enseignants, afin de créer un élan pour faire des enseignants les acteurs reconnus de la transformation de l'école.

Au programme notamment : les interventions de **Philippe Meirieu, Roland Goigoux, Dominique Cau-Bareille, du GFEN** et des équipes d'écoles pour une série de conférences, d'ateliers et d'échanges.

Si ce colloque vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec la section départementale, de préférence par mail : snu48@snuipp.fr

Administratif

Mouvement départemental 2018 : groupe de travail du 12 février

L'administration a fourni un bilan chiffré du mouvement 2017. Le SNUipp-FSU ne l'a pas commenté en séance car pour nous le faible taux de satisfaction au premier mouvement instruit sur la réalité des conditions de mobilité en Lozère. Pour le SNUipp-FSU ce sont bien les règles de plus en plus restrictives et le cadrage académique inadapté au mouvement départemental qui posent problème. Ces règles sont d'autant moins adaptées que le maillage scolaire public dans notre département s'est détérioré au fil des fermetures de postes d'une part et d'autre part que la sociologie de la profession a évolué (recrutement à bac + 5 qui fait que les néotitulaires sont souvent moins mobiles sur le plan

personnel ou familial).

Aussi le SNUipp-FSU a exposé les points suivants qui doivent être revus pour améliorer le mouvement départemental en Lozère :

- ☐ suppression des postes à profil et à exigences particulières
- ☐ retour du barème comme seul critère
- ☐ suppression du vœu géographique obligatoire
- ☐ aucune restriction pour les personnels sollicitant un temps partiel
- ☐ augmentation du périmètre de la zone pour les points de bonification en cas de mesure de carte scolaire
- ☐ seconde phase avec vœux écrits.

Le SNUipp-FSU avait demandé en CAPD qu'une information préalable à la circulaire pour la bonification au titre du handicap soit faite afin de permettre aux personnels concernés d'instruire leur dossier dans les temps (validation MDA, ex-MDPH exigée). Cette demande a été validée lors de groupe de travail.

La balle est maintenant dans le camp de l'administration, seule responsable de la rédaction finale de la circulaire qui devrait paraître en mars.

Le SNUipp-FSU, quant à lui, il vous accompagnera comme d'habitude pendant toutes les étapes du mouvement 2018 (RIS, permanences téléphoniques et physiques ou mails).

CAPD du 30 janvier

Lors de la CAPD du 30 janvier 2018, les représentants des personnels ont étudié les barèmes des douze demandes de permutations validées par l'administration.

A titre indicatif pour les vœux 1 :

- 5 demandes pour l'Hérault (barèmes entre 22 et 1122)
- 4 demandes pour la Réunion (barèmes entre 39 et 326.5)
- 1 demande pour les Pyrénées Atlantiques (barème : 521)
- 1 demande pour la Mayenne (barème : 59)
- 1 demande pour la Guyane (barème : 48.5)

Une demande de bonification de 800 points au titre du handicap a été validée par la CAPD après avis favorable du médecin de prévention.

De nombreuses questions diverses ont été posées par le SNUipp-FSU :

☐ **Point sur la situation de l'emploi** : à ce jour il ne resterait que trois collègues en surnombre qui ne sont pas affectés sur des postes à l'année alors que notre département en comptait neuf à la rentrée. Pour autant la Secrétaire Générale affirme qu'en terme de masse salariale (équilibre entre les « surnombres » et les supports libérés par les congés parentaux ou disponibilité....) la Lozère est à l'équilibre.

☐ **Situation de la médecine de prévention** : la Lozère n'a toujours pas à ce jour de médecin de Prévention. C'est le docteur Narboni, médecin conseiller technique auprès de Mme la rectrice qui assure le traitement des dossiers...de la Lozère, du Gard et en partie de l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées Orientales se partageant les services d'un médecin de prévention.

Le SNUipp-FSU a dénoncé cette situation inacceptable.

☐ **Le SNUipp-FSU a demandé un état des lieux actualisé des emplois d'AESH, AVS et aides à la direction**. Pour ces derniers, il ne reste plus que 4 personnels. La DSDEN répondant aux directives ministérielles donne la priorité à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, permettant tant que faire se peut aux personnels AAE de devenir AESH.

L'administration a reconnu la difficulté de recrutement dans un « vivier » de plus en plus restreint. Le SNUipp-FSU a insisté sur la nécessité de recruter des personnels devant répondre aux missions, de les former au plus tôt et de les accompagner dès la prise de fonction. Il a rappelé ses exigences pour ces

personnels en terme de statut, formation et rémunération digne.

☐ **Le bilan de la formation continue du premier trimestre** fourni par le DASEN fait apparaître un report de 4 stages sur le mois de janvier (faute de remplaçants) et 4 annulés faute de participants (public désigné mal ciblé ?)

☐ **Bilan du remplacement** : Le SNUipp-FSU demande depuis quelques années un travail d'analyse des moyens de remplacement au niveau départemental. A notre demande de bilan du premier trimestre le DASEN affiche une certaine satisfaction sur les 3 premiers mois tout en reconnaissant des difficultés en décembre.

Pour le SNUipp-FSU, à la lecture du nombre de jours de non remplacement par mois et par circonscription, une étude approfondie apparaît effectivement nécessaire. Le DASEN s'est engagé à poursuivre le travail sur le sujet.

☐ **CAPASH-CAPPEI** : le SNUipp-FSU a demandé si un enseignant détenteur d'un CAPASH pourra être titulaire d'un poste pour lequel il n'avait précédemment pas l'option ou s'il devra passer le module de professionnalisation dans l'emploi correspondant ? A ce jour la question n'a pas été tranchée par le ministère... Le DASEN reconnaît qu'il y a urgence à obtenir des réponses fiables pour la circulaire du mouvement. La Secrétaire Générale a précisé qu'il y avait un inscrit pour la formation CAPPEI.

☐ **Classe exceptionnelle** : la CAPD devrait se tenir le 13 mars 2018.

☐ **Demandes de départs à la retraite pour la rentrée 2018** : une seule demande.

☐ **Accompagnement des T2 et campagne de promotions 2017** : Le DASEN a affirmé qu'il se conformerait à la circulaire du ministère du 16 décembre dernier, concernant la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants tout les dispositions concernant les T2.

☐ **Stages attribués hors PDF**

Le SNUipp a interrogé l'administration sur l'information aux collègues et la procédure d'obtention de stages organisés hors PDF (stages écoles et stages de circonscription).

S'il apprécie la possibilité d'adapter la formation au plus près des besoins, il rappelle que l'ensemble des personnels doit pouvoir bénéficier de la formation continue, l'étude des demandes en CAPD formation étant la garantie de cette équité.

Administratif

Carte Scolaire - Compte rendu CTSD du 15 février

Fermer une classe pour redynamiser l'école....

Dans sa déclaration liminaire (voir sur notre site) le SNUipp au sein de la FSU a rappelé son attachement aux services publics. A ce titre il a condamné l'orientation du programme gouvernemental « Action Publique 2022 » qui exprime le choix d'une politique libérale. Pour nous, la dématérialisation des services publics, la mutualisation et la concentration des services, les transferts de missions entre collectivités dans un contexte de refonte territoriale vers les grandes régions et les métropoles, les transferts de missions au privé, la simplification des règles statutaires et la décorrélation de la valeur de point d'indice entre les trois versants de la fonction publique sont autant d'outils de déconstruction d'une Fonction publique actuelle légitimée par la population. Toujours dans notre déclaration, concernant la carte scolaire dans le premier degré, la FSU a fait le constat d'un manque de moyens accordés par le ministère pour remédier au sous-investissement chronique du primaire, sous investissement pointé par toutes les études internationales. La dotation nationale de 3880 postes ne financera même pas la mesure phare de dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire, qui, à elle seule, demanderait près de 6 400 postes. La taille des classes est un des leviers de la réussite scolaire, les études et les comparaisons internationales le prouvent et le gouvernement en dédoublant certaines classes le reconnaît lui-même. Le SNUipp-FSU, quant à lui, réclame un effort sur l'ensemble des classes du pays.

Au niveau départemental, la FSU a dénoncé globalement les mesures de carte scolaire du DASEN. Elle a fait le constat qu'avec 0 moyen supplémentaire ce dernier ne pouvait que présenter un projet très au-dessus de ses moyens, sa préparation de la rentrée 2018 se résumant à la nécessité de fermer des postes ici pour pouvoir ouvrir là, appliquant à outrance le principe dévastateur du « yoyo », pour des écoles déjà fragiles qui nécessitent au contraire soutien et stabilité.

Enfin nous avons évoqué le manque de communication et d'attention de l'administration envers les personnels pendant les différents épisodes neigeux ayant pourtant amené la préfecture à interdire les transports scolaires. Le DASEN n'a fait aucun commentaire

sur ce sujet.

Lors de ce CTSD la FSU a défendu avec détermination, pendant près de 4h30 sa vision du service public d'éducation, la nécessité de ne pas fragiliser les petites structures même quand les effectifs ne correspondent pas aux critères de l'administration, rappelant que la ruralité est une dimension intrinsèque de notre pays en général et de la Lozère tout particulièrement. C'est bien aussi du fait de ce caractère rural et de la réalité actuelle du maillage scolaire lozérien que les représentants du personnels du SNUipp-FSU ont fermement refusé le principe d'ouverture ou fermeture « sous réserve * » : pas moins de 4 écoles donc 4 personnels, 4 équipes, 4 communautés éducatives vivraient alors dans l'incertitude de l'organisation de l'école jusqu'à la rentrée de septembre, le risque le plus grand lié à cette incertitude étant bien d'inciter les parents à ne pas attendre la rentrée pour prendre leur décision. Le SNUipp-FSU a aussi rappelé la réalité de la concurrence avec l'enseignement privé sur ces mêmes territoires comme à Chanac, ou encore à Chirac. Cette concurrence doit être prise en compte quand des décisions de fermeture ou de non-ouverture font l'aubaine des écoles confessionnelles. Il a revendiqué la présence de l'école publique et laïque partout où des enfants sont à scolariser.

Le projet présenté par le DASEN (voir ci-dessous) a donc reçu un vote unanime en contre de l'ensemble des représentants des personnels.

❑ Fermetures de classes envisagées: Pour justifier toutes ses propositions de fermeture le DASEN a eu un argument plus que surprenant : « Fermer une classe pour redynamiser l'école... » La FSU, elle, a qualifié ce procédé de dynamitage et s'est opposée à quasi toutes les fermetures mettant en avant des investissements de la municipalité pour la réfection des locaux, la concurrence avec l'enseignement privé, l'utilité de rassurer des parents quant à la réorganisation des écoles suite à la fusion de deux communes, la scolarisation dans la famille, la nécessité de laisser du temps pour supporter le léger fléchissement démographique, la situation isolée de l'école dans un large périmètre, les efforts des équipes et des municipalités pour dynamiser leur école et leur territoire.



Rousses : fermeture de l'école

(situation sans équivoque car il ne restait plus d'élève)

Saint-Privat-de-Vallongue* : de 2 classes à classe unique.

Hures-la-Parade : de 3 à 2 classes.

Saint-Amans : de 3 à 2 classes.

Chirac : de 4 à 3 classes.

Chanac : de 8 à 7 classes.

Ecole maternelle des Solelhons à Mende : de 8 à 7 classes.

❑ Ouvertures de classes proposées:

Le SNUipp-FSU s'est opposé à toute ouverture sous condition *, estimant que les engagements passés et les effectifs justifiaient ces ouvertures, parfois depuis quelques années.

Saint-Chély-d'Apcher élémentaire : 10ème classe

Terres Bleues à Mende : 5ème classe

Balsièges : 4ème classe

Montrodat * : 6ème classe

Barre-des-Cévennes * : 2ème classe

Saint-Martin-de-Lansuscle * : 2ème classe

❑ Modifications :

Marvejols élémentaire cursus bilingue : transformation du poste d'adjoint fléché occitan en poste d'adjoint cursus bilingue. La FSU s'est dite satisfaite de la clarification de la nature de poste pour permettre le bon fonctionnement du cursus bilingue tout en souhaitant une organisation partagée portée par l'équipe dans le respect de tous les personnels et dans l'intérêt de tous les élèves.

❑ Ouvertures enseignement spécialisé

Pour les deux propositions, le SNUipp-FSU a refusé de se positionner n'ayant eu aucune donnée de l'administration tant dans les documents préparatoires qu'en séance. Cependant, notre organisation a rappelé le contexte de dotation nulle et la nécessité de créer des postes pour scolariser tous les élèves en ULIS sans prélever des moyens du premier degré hors cadre réglementaire de la carte scolaire comme cela a été le cas à la rentrée 2017.

ITEP Maria Vincent : 0,5 ETP.

réfèrent ASH 0,5 / coordinateur ASH 0,5

Administratif



Attention, n'oubliez pas de surveiller vos boîtes mails professionnelles, l'administration ne communique dorénavant que sur celles-ci et n'accepte plus aucun courriel émanant d'une adresse mail personnelle.

De plus, sur nos boîtes professionnelles nous ne recevrons bientôt que les liens permettant de consulter les circulaires administratives. Celles-ci seront uniquement disponibles sur l'intranet collaboratif académique ACCOLAD.

En attendant petit rattrapage :

- ☐ Demande d'autorisation d'exercer à temps partiel pour l'année 2018/2019 : jusqu'au 31 mars
- ☐ Demande de mise en disponibilité pour l'année scolaire 2018/2019 : jusqu'au 30 mars
- ☐ Circulaire Détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement rentrée 2018
- ☐ Circulaire Liste d'aptitude pour l'accès au corps des IEN
- ☐ Circulaire Liste d'Aptitude DEA (Directeur d'Ecole Annexe)
- ☐ CAPPEI rentrée 2018 : réunion d'information mercredi 7 mars à 14h à la DSDEN
- ☐ Circulaire de demande de bonification au titre du handicap : jusqu'au vendredi 13 avril 2018

CTSD carte scolaire (suite)

Ont été présentées en fin d'instance les modifications réglementaires de **décharges de direction** (en lien avec les ouvertures et fermetures proposées).

Le DASEN a aussi prévu un quart décharge exceptionnelle « réseau écoles du socle »...

L'ex-rectrice souhaitait mettre en place 2 "bassins des écoles du socle" dans le cadre d'un nouveau pilotage expérimental ! Ces deux bassins organisés chacun

autour d'un lycée seraient dotés d'un directoire composé d'un chef d'établissement, 1 IEN, 1 IA-IPR (IEN Sd degré) et d'1 directeur déchargé à 0,125 pour analyser les résultats et par conséquent des besoins en formation et lutter contre la difficulté scolaire. Sic ! Une véritable usine à gaz totalement inadaptée à notre

territoire qui sent le retour des EPEP. Dans l'attente de la position de la nouvelle rectrice nous avons vivement conseillé au DASEN de ne pas gaspiller un moyen... que la rectrice ne lui a pas donné.

La prochaine étape sera la présentation du (nouveau...?) projet en CDEN le 13 mars avant la communication de la version définitive du DASEN à la rectrice.

D'ici cette instance la FSU poursuivra son travail en direction des personnels et des collectivités pour y défendre une nouvelle fois chaque situation.

Conseil d'école : composition, fonctionnement et particularités



Les débats menés en conseil d'école sur la question des rythmes ont Engendré de nombreuses questions sur la composition, le fonctionnement et les prérogatives du conseil d'école.

Texte de référence: Code de l'éducation, articles D411-1 à D411-4 et D411-6

Composition du conseil d'école :

☐ **Ont voix délibérative** au conseil d'école : le directeur (président), 2 élus désignés par le conseil municipal, les enseignants de l'école*, les remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, un membre du RASED intervenant dans l'école (désigné par le conseil des Maîtres), les représentants des parents d'élèves en nombre égal au nombre de classes (l'ULIS étant comptabilisée comme une classe), le DDEN .

☐ **Assiste de droit** sans participation au vote : l'IEN

☐ **Assistent avec voix consultative** : les autres personnels du RASED, le médecin chargé du contrôle médical, les infirmiers-ères scolaires, les assistants-es de service social et ATSEM,...

☐ Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école (sans droit de vote, avec une prise de parole qui peut

être réglementée par le règlement intérieur).

☐ Le président, après avis du conseil, peut **inviter une ou plusieurs personnes** pouvant éclairer les débats du conseil d'école.

En cas de RPI :

☐ s'il est déconcentré, chaque école réunit son conseil d'école dans la composition du « cadre général ».

☐ s'il est concentré, l'école réunit son conseil d'école dans la composition du « cadre général ».

En cas de regroupement de conseils d'écoles :

Des conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul conseil pour la durée de l'année scolaire après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil, sauf opposition motivée de l'IA/DASEN. Dans ce cas, tous les membres des conseils des écoles d'origine sont membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par le directeur académique, après avis de la CAPD.

Le cas du transfert de fonctionnement de l'école à l'EPCI (communauté de communes)

Seule la représentation des « élus » change. Le siège du conseiller municipal est transféré au président de l'EPCI (ou à son représentant)

Fonctionnement

☐ Qui convoque ? : habituellement le directeur mais « ... il (le conseil d'école) peut également être réuni à la demande... du maire ou de la moitié de ses membres. »

Il en ressort que ni l'IEN ni l'IA/DASEN n'ont pouvoir de convocation.

☐ Quelles modalités de convocation ? : « Le conseil d'école se réunit sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. »

☐ Quelle périodicité ? : « Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, ... »

☐ Validité des débats : la notion de quorum est inexistante, sauf si elle est stipulée dans le règlement intérieur de conseil d'école.

☐ Forme du vote : relève du règlement intérieur de conseil d'école. Dans la pratique et en absence de « règlement intérieur de conseil d'école », le vote à main levée est la pratique la plus courante, le vote à bulletin secret peut être mis en place sur la demande d'un-e des membres détenant une voix délibérative... Sauf à ce que le vote par procuration soit défini par le « règlement intérieur de conseil d'école », il ne peut être mis en place...

Se Syndiquer au SNUipp-FSU? Une vraie bonne idée



ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							HORS CL.
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ECOLE				SPÉ - IMF	
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	SEGPA		
11e	203	206	209	212	217	219	209	P.E.G.C. Classe excep. 228 € Hors-classe 216 € INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 161 € Direction 2 cl et + 164 € Spécialisés IMF 161 € RETRAITÉS pension < 1400€ 95 € pension > 1400€ 105 € CONTRACTUELS 100 € Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj't d'éducation 80 € Congé de formation 80 % de la cotisation (minimum 80 €) et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 80 €)
10e	187	191	194	200	203	206	194	
9e	175	178	182	183	188	191	182	
8e	161	166	169	172	175	182	169	
7e	150	153	157	160	161	169	157	
6e	140	143	146	150	153		146	248
5e	127	131	134	137	140			236
4e	121	124	127	131	137			222
3e	118	121	124	127	131			209
2e	PE stagiaires : 85 €							197
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							182
								164

P.E.G.C.	
Classe excep.	228 €
Hors-classe	216 €
INSTITUTEURS	
Adjoint et dir. 1 cl.	161 €
Direction 2 cl et +	164 €
Spécialisés IMF	161 €
RETRAITÉS	
pension < 1400€	95 €
pension > 1400€	105 €
CONTRACTUELS	100 €
Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj't d'éducation	
	80 €
Congé de formation	
80 % de la cotisation (minimum 80 €)	
et selon le temps partiel	
50 %, 75%... de la cotisation (minimum 80 €)	

Se syndiquer ...

- ☐ Pour son métier. Pour soi-même.
- ☐ Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront aussi besoin demain.
- ☐ Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- ☐ Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- ☐ Pour changer l'école et la société.
- ☐ Pour partager des valeurs et des solidarités.
- ☐ Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

**Adhérer en ligne
en quelques clics seulement
en payant par carte bancaire !**

Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:

<http://48.snuipp.fr>

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page
« Je me syndique en ligne » et laissez-vous guider !

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!



BULLETIN D'ADHESION 2017- 2018

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUipp à
SNUipp - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr